

**DEMANDE DE PERMIS
DE DÉMOLITION**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, que le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 octobre 2008, à 19 h, à la salle Charles-Guilbault située au 11155, avenue Hébert, étudiera la demande de démolition de l'immeuble suivant:

- 11349, avenue Pigeon

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut se faire entendre au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement au cours de cette réunion. Une période sera consacrée aux questions des citoyens relativement à cette demande de démolition ainsi qu'aux programmes préliminaires de réutilisation du sol proposés.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19-1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RGCA06-10-0010), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis ou à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier au 4243, rue de Charleroi, Montréal Nord, Québec, H1H 5R5, ou par télécopieur au 514-328-4299.

FAIT À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
Ce 24 septembre 2008

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement